

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 27 avril 2022 à 13 h sur la plateforme Teams.

PRÉSENCES :

POUR LA COMMISSION

Jérôme Carette
Joanne Landry
René Simard
Julie Truchon

POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré
Johanne Bouchard
Joël Gagné
Paul Grenon
Éric Paradis

ABSENCE :

Sandra Larouche

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. M. Joël Gagné est responsable du secrétariat.	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>M Jérôme Carette fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bienvenue; 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 28 mars 2022; 4. Calendrier scolaire 2022-2023 (P); 5. Besoins et excédents d'effectifs (P); 6. Liste d'ancienneté (P); 7. Formation de postes avec les périodes résiduelles (S); 8. Envoi des lettres de non rengagement et mise en disponibilité (P); 9. Dépassements (S); 10. Télétravail (S); 11. Mérite : Ose entreprendre et autres (S); 12. Affaires nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> 12.1 13. Levée de la rencontre. 	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Guillaume Beupré. Accepté à l'unanimité après avoir ajouté à :</p> <p>12.1 Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves. Accepté à l'unanimité.</p>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2022	<p>En raison du temps de rencontre écourtée, il est convenu de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal. M. Joël Gagné propose que cette procédure soit étendue aux prochaines rencontres de CRT.</p> <p>Suivis :</p> <p>3.6 État des effectifs</p> <p>Le document a été finalisé et a été partagé.</p>	<p>Il y a consensus sur le fait de dispenser le ou la secrétaire de la lecture des procès-verbaux pour les prochaines rencontres.</p>

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>9. Rencontre 2021-2022 des finissants de l'UQAC Mme Julie Truchon fait un compte rendu des rencontres qu'elle a fait dernièrement. Comme la rencontre à l'UQAC n'a pas été fructueuse, elle a transmis des invitations aux finissants afin de les inviter à prendre rendez-vous avec elle.</p> <p>L'objectif de ces rencontres était d'apprendre à les connaître, de vérifier leur intérêt à la suite des stages effectués dans nos écoles et de les informer sur les perspectives d'emploi au sein de l'organisation. Ce sont 46 personnes de la 1^{re} année aux finissants qui ont répondu à l'invitation et qui ont été rencontrées jusqu'à maintenant. À la fin du processus, ce sera une cinquantaine de personnes avec qui elle sera entrée en contact. Mme Truchon se dit satisfaite du résultat qui a permis de faire une belle collecte d'information.</p> <p>M. Joël Gagné souligne que les syndicats régionaux ont également rencontrés des étudiants de l'UQAC. Mme Truchon indique que les milieux ont très bien accueilli les stagiaires aux dires des finissantes et finissants, ce qui est très positif.</p> <p>5. Projets spéciaux Mme Julie Truchon mentionne avoir transmis la documentation mise à jour à la partie syndicale. M. Éric Paradis confirme la réception. Mme Truchon précise avoir procédé à une vérification et que pour le projet « Piscine » de Jean XXIII, il n'est pas obligatoire de posséder la carte de piscine pour l'enseignant qui s'affectera sur le poste. M. Jérôme Carette ajoute qu'un rappel quant au respect de la démarche et des échéanciers en lien avec les projets spéciaux a été effectué en CCG.</p> <p>M. Paul Grenon demande des précisions sur la non-obligation de posséder la carte de piscine pour Jean XXIII. Mme Truchon répond qu'il y aura des sauveteurs de la municipalité qui seront sur place afin d'assurer la surveillance.</p> <p>6. Organisation scolaire</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Éric Paradis mentionne que lors de la dernière rencontre, il avait fait la demande pour recevoir la paramétrie et qu'à ce jour, la partie syndicale ne l'a pas reçue. M. René Simard mentionne que, selon la séquence de l'organisation scolaire, c'est lors du CRT de fin mai que le tableau du primaire et du secondaire est habituellement présenté lorsque le portrait sera plus précis. M. Jérôme Carette confirme. M. Paradis précise que sa demande avait un but constructif et pourrait permettre de meilleurs échanges entre les parties. M. Simard mentionne qu'une mise à jour de la clientèle aura lieu demain, mais que les données changent constamment, ce que convient à M. Paradis. M. Carette mentionne qu'il serait possible de devancer le dépôt du document au CRT du mois d'avril, mais une certaine latitude doit être conservée.</p> <p>M. Paradis mentionne que l'information concernant les mises à jour des données concernant l'organisation scolaire devrait être partagée au fur et à mesure qu'il y a des changements. Néanmoins, il souligne que la partie syndicale est consciente que c'est un dossier évolutif dans le temps.</p> <p>Des discussions s'ensuivent par la partie patronale pour déterminer le document à présenter lors du prochain CRT.</p> <p>7. État de la situation pénurie de main d'œuvre</p> <p>Mme Julie Truchon indique que l'arrivée des stagiaires devrait se faire sentir à partir du 2 mai, ce qui permettra un allègement au manque de suppléantes et suppléants.</p> <p>M. Éric Paradis souligne qu'il avait demandé, lors de ce point, d'obtenir le nombre d'enseignants non légalement qualifié. Mme Julie Truchon transmettra l'information.</p> <p>M. Guillaume Beaupré souligne que les nouveaux suppléants qui arrivent en fin d'année devraient recevoir un bon encadrement afin de ne pas les décourager. Même pour le personnel enseignant régulier la période est souvent difficile. M. Jérôme Carette partage la demande de M. Beaupré et mentionne que les rencontres effectuées par Mme Truchon allaient dans ce sens. Mme Truchon confirme avoir le même souci que messieurs Beaupré et Carette. Elle souligne également avoir informé les</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>nouveaux suppléants de sa disponibilité si, le cas échéant, ils rencontrent des difficultés ou ont besoin de soutien.</p> <p>M. Carette mentionne qu'il y a actuellement un élargissement des balises pour les remplacements puisqu'il y a un peu plus de suppléants disponibles pour répondre aux besoins.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 9 février 2022 est proposée par Mme Joanne Landry. Accepté à l'unanimité.</p>
4.	<p>CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 (P)</p>	<p>M. René Simard indique avoir présenté les calendriers scolaires 2022-2023 lors du Conseil d'administration du Centre de services scolaire hier soir et qu'ils ont été adoptés lors de cette séance. Il précise qu'il y a eu des ajustements au niveau des lundis du mois d'octobre.</p>	
5.	<p>BESOINS ET EXCÉDENTS D'EFFECTIFS – INTENTIONS (P)</p>	<p>Mme Julie Truchon dépose et présente les besoins et excédents d'effectifs du personnel enseignant à ce jour pour chacun des champs du primaire.</p> <p>M. Joël Gagné demande si le poste en anglais à l'école Maria est sous réserve de l'affectation des gestionnaires et à la lueur du document déposé, il comprend que le poste serait reconduit pour l'an prochain. Mme Truchon précise que ce poste est sous réserve du plan d'effectifs des professionnels. M. Jérôme Carette mentionne qu'au niveau du primaire, il y a une stabilité relative en raison, entre autres, des retraites à venir et de l'arrivée des maternelles 4 ans.</p> <p>M. Éric Paradis demande la confirmation que, sous réserve de la présentation du plan d'effectifs des gestionnaires et des professionnels, il y aurait actuellement 3 congés qui seraient acceptés. M. Carette donne des précisions concernant la séquence du plan des effectifs des professionnels.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Mme Julie Truchon enchaîne avec la présentation au niveau du secondaire. M. Paul Grenon demande des précisions sur le champ 1 ainsi que le champ 17.</p> <p>M. Paradis constate que plusieurs personnes recevront des lettres d'intention de non rengagement. M. Carette répond que les données présentées aujourd'hui sont tributaires des changements de champs qui pourraient avoir lieu lors de l'affectation et que les délais prévus par l'entente locale doivent être respectés. C'est une problématique découlant de l'entente locale en raison des dates d'intention de non rengagement et de la date d'affectation.</p> <p>Dans le contexte du manque de personnel, M. Paradis précise qu'advenant le cas où une personne n'aurait pas reçu son intention de non rengagement, elle aurait tout de même du travail au sein de l'organisation. Il considère que c'est de la bienveillance envers le personnel. M. Carette réitère que c'est une question de respect des encadrements légaux. Mme Truchon demande des précisions sur la demande de M. Paradis et est à la recherche d'une solution pour rassurer les gens. M. Paradis souligne qu'il y a des contradictions entre l'avis de non rengagement et la pénurie de main d'œuvre avec des exemples en appui. Les parties conviennent de se rencontrer afin de discuter de cette mécanique.</p> <p>En ce qui concerne la formation professionnelle, il est prévu, à ce jour, que 3 enseignants soient mis en disponibilité.</p>	
6.	LISTE D'ANCIENNETÉ	<p>Présentation par Mme Julie Truchon des différentes listes d'ancienneté. La liste d'ancienneté sera transmise dans les écoles au même moment que le cahier des postes en vue de l'affectation. M. Éric Paradis demande que la distribution de la liste d'ancienneté soit effectuée plus rapidement. M. Jérôme Carette rappelle que la documentation est toujours évolutive et que si elle est transmise trop rapidement, cela pourrait amener des questionnements. M. Paradis suggère de faire une version comportant la mention « Projet ». M. Carette répond que c'est l'équivalent de faire une 2^e consultation et ce n'est pas la responsabilité unique de l'employeur.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		L'employé et le syndicat doivent également s'assurer que l'information le concernant est exacte.	
7.	FORMATION DE POSTES AVEC LES PÉRIODES RÉSIDUELLES (S)	<p>M. Éric Paradis rappelle que le processus de la formation des postes doit tenir compte des périodes résiduelles. Il souligne que c'est une obligation de l'entente locale, ce à quoi répond M. Jérôme Carette qu'un rappel a été effectué aux directions du secondaire. Il souligne que c'est souvent l'ajout de groupes au secondaire qui amène des périodes résiduelles et qu'à ce moment-ci le processus de jumelage n'est pas encore enclenché. C'est lors de la 2^e rencontre d'organisation scolaire qu'à lieu ce jumelage.</p> <p>Selon les commentaires que M. Paradis a reçu de la part d'enseignants, c'est peut-être dans la manière de répondre qui crée de la confusion. M. Carette mentionne que l'objectif de l'organisation scolaire est de confectionner le plus de postes unitaires possible.</p>	
8.	ENVOI DES LETTRES DE NON RENGAGEMENT ET MISE EN DISPONIBILITÉ (P)	Mme Julie Truchon mentionne que les lettres seront transmises, comme l'an dernier, par courrier électronique.	
9.	DÉPASSEMENTS	<p>M. Éric Paradis rappelle que la formation des groupes doit être confectionnée avec la moyenne de classe afin de minimiser le nombre de dépassements en cours d'année scolaire.</p> <p>M. René Simard mentionne que les dépassements prévus dans l'organisation scolaire seront résorbés au fur et à mesure que le processus d'organisation scolaire avancera. Il pense qu'en raison de l'ouverture de certains groupes ainsi que de transferts, une organisation scolaire devrait être présentée dans ce sens. Il mentionne également que c'est le but visé par l'organisation.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Jérôme Carette propose une rencontre entre les parties syndicales et patronales afin d'en arriver à une compréhension commune de la création de postes avec la moyenne de groupe. Les parties acceptent de part et d'autre.</p>	
10.	TÉLÉTRAVAIL	<p>M. Éric Paradis demande des précisions sur la position du Centre de services scolaire face au télétravail, notamment lors des journées pédagogiques. Il souligne que les réponses sont différentes d'une direction à l'autre et demande que des clarifications soient effectuées par la partie patronale auprès de celles-ci.</p> <p>Mme Joanne Landry mentionne qu'au secteur centre, les journées pédagogiques se déroulent « en présence » afin de faciliter certains traitements de dossier. Elle précise que les consignes émises sur le télétravail sont prises en compte et respectées et que s'il y a des changements à ce niveau, il y aura, si nécessaire, une modification.</p> <p>M. Paradis ajoute comprendre que pour certaines rencontres, il y a une meilleure efficacité. Cependant, lors de certaines journées pédagogiques comme celle du 6 mai dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant, le télétravail devrait être possible. Il demande une position claire et équitable entre les établissements de la part du Centre de services scolaire.</p> <p>M. Carette indique qu'au prochain CCG, le sujet sera traité. Il souligne que les établissements ont une certaine marge de manœuvre. Comme nous parlons de recommandation et non d'obligation du télétravail, le Centre de services scolaire n'émettra pas de position concernant l'obligation ou non. M. Paradis réplique que certaines directions ont répondu que le Centre de services scolaire ne permettrait plus le télétravail alors que la décision revient actuellement aux directions.</p>	
11.	MÉRITE : OSE ENTREPRENDRE ET AUTRES	<p>Lorsque des membres du personnel enseignant obtiennent un mérite ou un prix leur permettant de se procurer du matériel en lien avec un projet qu'ils ont mis sur pied, M. Éric Paradis demande que le matériel puisse suivre l'instigateur du projet. Il</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>mentionne qu'actuellement, c'est l'école d'appartenance où le projet a été démarré qui est propriétaire du matériel. Il souligne que lorsqu'un enseignant change d'établissement, le matériel reliés au projet qu'il a réalisé ne suit pas. Ainsi, certains projets ne sont pas reconduits et le matériel demeure inutilisé par l'école dans laquelle il a été acquis. Il demande que ce soit le Centre de services scolaire qui soit propriétaire du matériel et non les établissements. Il souligne que cette situation n'encourage pas le dépôt de projets et, dans certains cas, est éteignoir pour certains enseignantes et enseignants.</p> <p>M. René Simard répond qu'il est préoccupé par cette situation et déplore que du matériel soit inutilisé dans les écoles. Il souligne qu'il peut y avoir des prêts de matériel entre les écoles par le biais de discussions entre les directions.</p> <p>M. Jérôme Carette amènera le sujet en CCG.</p>	
12	AFFAIRES NOUVELLES		
12.1	POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS ET DES ÉLÈVES	<p>M. Jérôme Carette informe que le projet de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves a été déposée lors du dernier Conseil d'administration pour consultation. La date fixée pour un retour de consultation du syndicat est fixée au 12 mai.</p> <p>Il y a peu de changements au niveau de la Politique, c'est plus une mise à jour. La décision concernant les montants demandés relève des Conseils d'établissement.</p> <p>Le plus grand changement concerne la formation professionnelle qui n'avait pas de balises écrites.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
12.2	CALENDRIER SCOLAIRE	M. Éric Paradis désire revenir sur le suivi au procès-verbal concernant le calendrier scolaire et les journées pédagogiques réservées aux écoles et celles aux Services éducatifs. M. René Simard répond que l'information sera partagée à l'automne lorsque la planification de celles-ci sera complétée. Il ajoute que les « journées tempêtes » sont prévues le 11 avril et le 2 juin 2023. Elles seront inscrites au verso du calendrier scolaire. M. Paradis prend acte de la réponse de M. Simard.	
13.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 14h30. La prochaine rencontre aura lieu le 16 mai 2022.	M. Paul Grenon propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

Monsieur Éric Paradis
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

Monsieur Jérôme Carette, directeur
Service des ressources humaines